

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE




Distr.
GENERALE
A/8069
1er octobre 1970
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Vingt-cinquième session
Point 40 b) de l'ordre du jour

ACTIVITES OPERATIONNELLES POUR LE DEVELOPPEMENT

ACTIVITES ENTREPRISES PAR LE SECRETAIRE GENERAL

Note du Secrétaire général

1. L'attention de l'Assemblée générale est appelée sur le chapitre X, section B, du rapport du Conseil économique et social à l'Assemblée générale à sa vingt-cinquième session^{1/}, qui traite des activités de coopération technique entreprises par le Secrétaire général et rend compte également des débats qui ont eu lieu au Conseil sur les chapitres VIII et VI respectivement des rapports sur la neuvième et la dixième session du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement^{2/}. Dans sa résolution 1529 (XLIX) le Conseil a pris note des rapports du Conseil d'administration sur ses neuvième et dixième sessions.

2. L'attention de l'Assemblée est également appelée sur les chapitres du projet de budget pour l'exercice 1971 concernant les activités de coopération technique dans les domaines du développement économique, du développement social, de l'administration publique, des services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme, du contrôle des stupéfiants et du développement industriel^{3/}.

1/ Document officiel de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session, Supplément No 3 (A/8003).

2/ Documents officiels du Conseil économique et social, quarante-neuvième session, Supplément No 6 (E/4782) et Supplément No 6A (E/4884).

3/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session, Supplément No 6 (A/8006), titre V.